



La Députation prône le maintien des agences AVS

Grand Conseil Les députés francophones demandent au **Conseil** exécutif d'agir pour éviter les fermetures ou le regroupement des agences AVS dans le **canton**. Afin de garantir un service de proximité.

Sébastien Goetschmann

En début d'année, le **Conseil** communal de Valbirse s'inquiétait de l'avenir des agences AVS sur son territoire. Un projet de modification de la loi **cantonale** prévoit une introduction de la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants. Un changement, attendu pour 2028, qui pourrait engendrer une réduction du nombre d'agences AVS dans le **canton**.

La Députation francophone au **Grand Conseil** s'est saisie du dossier en déposant une motion demandant notamment de «mettre en œuvre des mesures immédiates pour éviter la fermeture ou le regroupement des agences AVS dans les régions périphériques, en tenant compte des besoins spécifiques des populations locales, notamment des personnes âgées ou à mobilité réduite».

Elle propose aussi au **Conseil** exécutif de «modifier l'Ordonnance sur la Caisse de compensation du **canton** de **Berne** et ses agences afin d'y

inscrire, en plus de l'indemnité pour les frais administratifs, le principe d'une rétribution obligatoire pour les dépenses des agences AVS en matière d'infrastructures».

Garantir un service de proximité

Prenant l'exemple de la commune de la Vallée, qui compte 1033 personnes en âge de recevoir une rente AVS, auxquelles s'ajoutent 70 bénéficiaires de rentes AI, l'intervention rappelle le rôle des agences AVS, au nombre de 17 dans le **Jura bernois**. Celles-là doivent «informer et conseiller la population, recueillir et transmettre des informations sur la situation personnelle des assurés, surveiller l'affiliation des personnes tenues de cotiser et renseigner les bénéficiaires sur leurs droits aux prestations complémentaires».

Ce service de proximité s'avère indispensable, notamment pour les personnes âgées et à mobilité réduite. «En effet, la génération de personnes bénéficiant de rentes

n'est pas habituée à l'informatique et ne dispose pas toujours de proches aidants pour les soutenir dans ces démarches administratives», poursuit le texte de la motion. Qui précise que pour demander des prestations complémentaires, un formulaire de 14 pages, souvent agrémenté de documents annexes davantage adaptés aux juristes qu'aux retraités, doit être rempli. Des démarches complexes, qui poussent de nombreuses personnes à solliciter l'aide d'une agence AVS. Une centralisation des services publics va ainsi à l'encontre du rôle indispensable des petites structures et augmente les distances à parcourir pour accéder aux prestations essentielles pour des seniors qui éprouvent déjà des difficultés à se déplacer.

En outre, la Députation constate que l'indemnité allouée aux Communes est calculée sur le montant des cotisations versées par les «clients» de l'agence, un désavantage pour les villages des régions périphériques. Or, «l'indemnisation allouée aux Communes responsables de plus de 5000 habitants, qui représente 550'000 francs pour l'ensemble du **canton**, ne serait plus versée en 2025». Pour Valbirse, cela représente une perte de 11'000 fr. (selon les chiffres de 2024). Une charge inaccép-

table selon les motionnaires, qui concluent en affirmant que le maintien de ces agences et la reconnaissance de leur importance par un cadre légal clair et un financement équitable sont primordiaux.



La Députation francophone, par l'entremise de son président, Karim Saïd, s'inquiète du possible regroupement des agences AVS.

archives

Le Canton se lance sur WhatsApp

Le Canton de Berne élargit son offre de communication numérique en lançant des chaînes WhatsApp. En plus de ses comptes sur Instagram, Facebook, LinkedIn, YouTube et X, il utilise désormais cette appli-

cation pour transmettre directement les informations à ses habitants. Deux chaînes ont été créées, une en français et une en allemand, diffusant chaque vendredi un résumé des principales actualités cantonales. L'application de messagerie servira également pour des informations urgentes relatives à la sécurité et à la santé, poursuit le commu-

niqué publié vendredi par la Chancellerie d'Etat. L'abonnement aux chaînes WhatsApp se fait directement dans l'application, via la rubrique «Actus». c-fga